

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



*Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis
Registre de Commerce : B182331996
Tél : 71 340 477-Fax : 71 348 400*

Emission d'un Emprunt Obligataire
« Emprunt STB 2018-1 »
DE 50.000.000 DE DINARS
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28/07/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés pour un montant global de 300 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce, sur une période de cinq ans et a donné de même, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque réuni le 02/10/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de dinars, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, d'une durée de 5 ans, aux taux variable de TMM+2,25% et/ou taux fixe de 8,75% et a délégué à la direction générale de la banque le pouvoir de réviser les conditions d'émission de l'emprunt selon la situation du marché obligataire.

A cet effet, la direction générale de la banque a décidé d'émettre l'emprunt obligataire de 50 millions de dinars, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,25% l'an	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM +2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM +2,65%	Constant par 1/5 à partir de la 3ère année

2. Renseignements relatifs à l'émission

❖ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « STB 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

❖ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03/12/2018** auprès de la STB Finance, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **18/01/2019**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 millions de Dinars) est intégralement souscrit toutes catégories confondues. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 500.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

❖ But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire «STB 2018-1 » a pour but d'assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque, et d'assurer un meilleur adossement des emplois longs.

Cette émission est destinée à donner à la banque un complément de ressources financières stables pour :

- ✓ Le maintien d'une forte cadence de croissance de ses activités, qui nécessitent des niveaux de fonds importants.
- ✓ Le développement des activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché.
- ✓ Conforter davantage les fonds propres de la banque.
- ✓ Engager la réalisation de son plan stratégique 2018-2022, notamment le financement des projets internes de la banque.

3. Caractéristiques des titres émis :

▪ **Dénomination de l'Emprunt** : Emprunt STB 2018-1

▪ **Nature des Titres** : Titres de créance.

▪ **Forme des Titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

▪ **Catégorie des Titres** : Obligations ordinaires.

▪ **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la STB Finance.

▪ **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

▪ **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/01/2019** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **18/01/2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

▪ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25%.
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM + 2,35%.
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable de TMM + 2,65%.

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe :

• **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans au taux variable

• **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,35% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable

• **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,65% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 265 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

▪ **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le 18/01/2024 pour les catégories A et B et le 18/01/2026 pour la catégorie C.

▪ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

▪ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 janvier** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts et remboursement en capital aura lieu le 18/01/2020.

▪ ***Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :***

➤ ***Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)***

Ce taux est de 9,25% l'an pour la catégorie **A** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ ***Marge actuarielle (Souscription à taux variable)***

Cette marge est de 2,35% l'an pour la catégorie **B** et de 2,65% l'an pour la catégorie **C**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

▪ ***Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt***

➤ ***Durée totale***

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 5 ans pour la catégorie B.
- 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie C.

➤ ***Durée de vie moyenne***

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 3 ans pour la catégorie B.
- 5 ans pour la catégorie C.

➤ ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)***

La duration pour les obligations est égale à 2,682 années.

➤ ***Mode de placement :***

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ ***Cessibilité des obligations*** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligatoire sont librement cessibles. Toutefois, **les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour toute la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ ***Garantie :***

Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ ***Domiciliation de l'emprunt :***

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt STB 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la **STB Finance**, Intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.